

12 raisons clés pour repousser la PPE3

1. [Inspirez-vous des 12 raisons clés selon Vent de maires pour refuser la PPE3](#)
2. Mettez votre avis en participant à la [consultation sur le décret de la PPE3](#)
3. Retournez votre commentaire avec votre accusé de réception à contact@ventdesmaires.fr car sinon il ne sera pas visible
4. Informez le public le plus large, y compris vos élus départementaux, régionaux et nationaux et les associations de votre choix en leur transmettant par exemple ce communiqué <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-le-projet-de-troisieme-a3142.html>

1. Le développement insensé de l'éolien terrestre va inciter la ruralité à la révolte

Le doublement de l'éolien terrestre de 2023 à 2035 fait peser sur les territoires une menace insupportable, alors que les habitants rejettent massivement les éoliennes dans leur commune. Un tel objectif va créer un profond mécontentement dans les communes rurales, le risque étant grand de voir des mouvements plus radicaux prendre le devant d'une révolte soutenue par une grande partie de la population.

Je suis donc défavorable au projet de décret sur la PPE3.

2. Face au doublement de l'éolien terrestre, les maires n'ont toujours pas la parole

Le doublement de l'éolien terrestre entre 2023 et 2035 est envisagé sans aucune étude de ses impacts sociétaux et environnementaux qui sont considérables. Pire encore, la parole des maires continue d'être ignorée : aucune loi ne leur permet de décider sereinement de l'avenir de leur commune.

La loi AER renforce cette confusion en imposant aux maires d'identifier des zones d'accélération et d'exclusion, sans que les critères d'acceptabilité soient clairement définis. Cette opacité donne l'impression que ces décisions relèvent de l'arbitraire, laissant in fine tout pouvoir à l'État et à ses représentants. De plus, ces zones restent non opposables, vidant ainsi la concertation de sa substance.

En même temps, les maires subissent la pression des promoteurs et les injonctions des préfets, sans véritable moyen de défendre l'avenir de leur commune.

Dans ces conditions, je suis défavorable au projet de décret sur la PPE3 qui va amplifier les problèmes constatés dans les communes rurales.

3. Multiplier par 37 la production de l'éolien en mer en 12 ans n'est pas sérieux

Pour l'éolien en mer, le dossier présente une production d'électricité de 1,9 TWh en 2023, 14 en 2030, 71 en 2035. Vouloir ainsi multiplier par 37 la production de l'éolien en mer en 12 ans est irréaliste.

C'est irréaliste tant par son coût (c'est plus de 100 milliards d'euros, raccordements compris) que par son efficacité qui est surévaluée (le facteur de charge moyen prévu de 45% est un mensonge, car le facteur de charge constaté jusqu'à présent en mer du Nord où pourtant il existe un vent plus important que sur nos côtes françaises est au maximum de 37%).

Je suis donc défavorable au projet de décret sur la PPE3.

4. Un projet de décret illégal

Conformément au Code de l'énergie, la programmation pluriannuelle de l'énergie doit être adoptée par une loi. Si le ministère souhaite s'y opposer, il doit d'abord solliciter le Parlement pour modifier cet article. En l'absence d'un tel changement législatif, ce projet de décret est illégal. Je demande donc son retrait immédiat.

5. Le projet de décret ne tient pas compte des avis déposés lors du débat public dans le cadre de la CNDP

Un examen impartial des dossiers déposés en décembre 2024 (les cahiers d'acteurs) révèle que plus de 60 % d'entre eux expriment au minimum de fortes réserves sur le projet. Les principales préoccupations portent sur l'équilibre entre l'offre et la demande, la contribution réelle à la décarbonation, le coût complet du système (bouclage économique), ainsi que les impacts sociétaux et environnementaux.

Non seulement la version proposée par décret ne tient aucun compte de ces avis, mais elle augmente les objectifs de production d'électricité, en particulier de l'éolien et du solaire, dans une sorte de démarche jusqu'aboutiste et insensée.

Je suis donc défavorable au projet de décret sur la PPE3.

6. Une vue à court-terme

Les éoliennes ont une durée de vie de 20 à 25 ans, et les centrales nucléaires 60 à 100 ans. Il est donc incohérent de limiter la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) à une échéance de 10 ans, alors que les investissements énergétiques s'étalent sur plusieurs décennies.

Il est essentiel qu'une loi de programmation énergétique soit adoptée, couvrant au minimum l'horizon 2050, avec des analyses sectorielles pouvant aller jusqu'en 2060 ou 2070. Cette loi devrait être suivie d'un décret d'application à échéance plus courte, comme 2035, pour assurer une mise en œuvre progressive et cohérente. Je suis donc défavorable au projet de décret sur la PPE3.

7. Un manque cruel d'étude d'impact

La programmation envisagée présente deux lacunes majeures : elle ne démontre ni l'impact réel sur la décarbonation, ni la viabilité économique et financière du projet.

En l'absence de ces éléments essentiels, je suis donc défavorable au projet de décret sur la PPE3.

8. La hausse programmée de la production électrique manque de crédibilité

Le projet de décret ne contient pas de chiffrage crédible de la demande (la consommation finale d'énergie).

En effet, le dossier ne présente aucun objectif de consommation finale par secteur. Il en résulte que l'objectif de consommation finale d'énergie qui est avancé pour 2030 et 2035 ne repose sur aucun élément solide.

Les perspectives avancées sur l'électrification des usages de l'énergie (39% dès 2035) ne sont pas justifiées.

Il ressort de cet ensemble d'insuffisances que les services de l'Etat ne sont pas en mesure de présenter un bouclage technique entre la demande d'énergie et l'offre par les différentes solutions accessibles.

Je suis donc défavorable au projet de décret sur la PPE3.

9. Quatre points fondamentaux qui devraient être étudiés en préalable

Le dossier de la PPE3 ne présente aucun bouclage final à l'horizon 2030 ou 2035 sur quatre critères fondamentaux :

1. Le bilan carbone
2. Le bilan technique par secteur
3. Le bilan économique complet, incluant les coûts de raccordement, les coûts système ainsi que les impacts environnementaux et sociétaux
4. Le bilan environnemental

L'absence de cette analyse globale remet en question le sérieux du dossier. Au lieu d'un cadre rigoureux et fondé sur des données scientifiques, il apparaît avant tout comme un document politique. Or, les choix énergétiques doivent être guidés par la rationalité et la rigueur scientifique.

En l'état, je suis donc défavorable au projet de décret sur la PPE3.

10. Rien sur l'accélération du nucléaire

Je suis très étonné que sur le nucléaire le projet présenté ne prévoit toujours pas d'accélération du programme des EPR 2 d'ici à 2035 ni n'envisage l'arrivée de petits réacteurs modulables (les SMR), en particulier ceux qui pourraient apporter de la chaleur et contribuer ainsi à décarboner très fortement les industries fortement émettrices (la sidérurgie par exemple).

Je suis donc défavorable au projet de décret sur la PPE3.

11. Rien sur le développement de l'hydroélectricité dans les territoires

La version actuelle de la PPE tire un trait sur le développement de l'hydroélectricité dans les campagnes, avec pour seul argument que le réchauffement climatique amènerait un épuisement certain de nos ressources hydrauliques, ce que des scénarios scientifiques démentent (ils prévoient au contraire une augmentation de la pluviométrie dans une grande partie de la France). Or de nombreuses communes rurales ambitionnent de développer l'hydroélectricité, qui est une énergie pilotable, renouvelable et décarbonée. La stratégie développée par la PPE3 est dans ce domaine incompréhensible et injustifiée.

Je suis donc défavorable au projet de décret sur la PPE3.

12. Multiplier le photovoltaïque par 5 présente un danger majeur pour l'agriculture française

L'agrivoltaïsme massif représente une menace majeure pour la biodiversité, l'agriculture française et la ruralité dans son ensemble. En transformant les agriculteurs en producteurs d'énergie plutôt qu'en producteurs de denrées alimentaires, il risque d'entraîner une flambée des prix du foncier agricole, de freiner la transmission des exploitations et d'écarter les jeunes générations désireuses de se lancer dans le métier.

Ce modèle crée un effet de rente, favorisant des enclaves de prospérité et creusant des inégalités qui deviendront rapidement insupportables pour la société. À terme, le danger est réel de voir des pans entiers de terres agricoles transformés en véritables centrales électriques, progressivement rachetées par des entreprises spécialisées. Une menace directe pour l'avenir de l'agriculture et des agriculteurs qui ne bénéficient pas de la rente.

Je suis donc défavorable au projet de décret sur la PPE3.